

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-09-27-10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme MOA K., M. BENET M., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., Mme POIS L., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Étaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), M. NOVICK C. (pouvoir à Mme WILK I.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. COUAILLET T.)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 19/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Mme POIS L. a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : THEATRE JEUNE PUBLIC 2023-2024- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Depuis 2005, la commune propose une programmation de théâtre jeune-public, dont bénéficient les élèves des 3 écoles communales. Le choix de la programmation est réalisé en coordination avec les enseignants, en lien avec leurs programmes éducatifs, et le Projet éducatif de territoire (PEDT) depuis 2023. Ainsi chaque élève pourra assister au moins une fois à un spectacle jeune public, au cours de l'année scolaire.

Le budget annuel alloué à la programmation du théâtre jeune public est de 4500 euros.

La commune est éligible au « Soutien à l'animation du milieu rural et la diffusion des petites formes » du Département. C'est pourquoi, il est proposé pour la programmation de théâtre jeune-public de cette saison de solliciter une aide auprès du Département

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt du projet dans le cadre du programme d'accès à la culture pour tous,

Considérant la possibilité d'octroi de subvention dans le cadre du « Soutien à l'animation du milieu rural et à la diffusion des petites formes » du Département de Seine-Maritime pour la programmation de théâtre-jeune public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise madame le maire à solliciter le Département de Seine-Maritime en vue d'obtenir une subvention pour la programmation de théâtre-jeune public dans le cadre du « Soutien à l'animation du milieu rural et la diffusion des petites formes »,
- Autorise Madame le Maire, ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à prendre tout acte et toute décision qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 27/09/2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230927-2023-09-27-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance, Laurine POIS

